



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du vendredi 08 septembre 2023

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette ROUSSEAU

Ordre du jour:

1-Convention cantine Mairie LARODDE

Monsieur Samuel AUBERT ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que les repas de la cantine de LARODDE sont préparés et livrés par la société SOLANID (Riom-es Montagne). Le repas sera facturé 4.83€ par la commune de LARODDE pour l'année 2023-2024.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer une convention avec la mairie de LARODDE.

2-Convention cantine avec Thierry LEGOUFFE

Monsieur Samuel AUBERT ne prend pas part au vote.

A la rentrée de septembre 2023, les repas de la cantine de BAGNOLS seront préparés et livrés par l'Hôtel des voyageurs représenté par Thierry LEGOUFFE. Le prix du repas sera facturé 6€60 (pas d'augmentation par rapport à l'année 2022-2023).

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur LEGOUFFE Thierry.

3-Participation cantine 2023-2024

Mr Samuel AUBERT concerné ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **PREND** en charge la participation de 5.60 € par repas et par enfant scolarisé à BAGNOLS et 3.83€ par repas et par enfant scolarisé à LARODDE;
- **DECIDE** d'émettre à l'encontre des familles concernées un titre de recettes pour la participation aux frais de cantine à savoir 1.00 € par repas et par enfant suivant l'état de présence à compter du mois de septembre.

4-Indemnité au Père Michel MALVEZIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 pour, 1 abstention, 7 contre (Alexandre GUILLAUME, Eliane MAGNY, Guy BOYER, André AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN) décide de ne pas accorder d'indemnité de gardiennage.

5-Virement de crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-350.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	350.00	



6-Tarifs location gîte 954 à l'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de louer le gîte 954 à l'année pour un montant de 250€ + électricité 20cts le KW + forfait eau 14€ par mois.

7-Restauration registre d'actes d'Etat Civil

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de réaliser la restauration du registre d'État Civil naissance 1863-1872 pour un montant de 554.95€ HT suite au devis présenté par l'Imprimerie Fabrègue.

8-Demande nettoyage de croix

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier des paroissiens de Trémouille Saint-Loup sollicitant l'accord du Conseil municipal pour procéder eux-mêmes au nettoyage de la croix située au "Rageot".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le nettoyage de la croix par les paroissiens.

9-Questions diverses

Eglise

Le courrier des paroissiens de Trémouille Saint-Loup demandait également la pose d'une boîte à clés pour la clé de l'Eglise. Cette demande a été refusée. Un panneau d'affichage sur le mur de l'Eglise sera posé indiquant les numéros de téléphone de la personne détentrice des clés de l'Eglise.

Biens sans Maître

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le propriétaire de la parcelle K139 apparaît au fichier immobilier. Dans ces conditions, ladite parcelle ne constitue pas un bien sans maître.

Maison des Associations

Monsieur André AUBERT évoque le problème de la restitution des clés de la Maison des Associations. Le comité des fêtes n'a pas souhaité utiliser la Maison des associations pour la fête patronale car il estimait trop court le délai de la restitution des clés. Celles ci doivent être rendues le lundi.

Olympiades

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense organise, en collaboration avec les associations du secteur : LES OLYMPIADES.

Le relais de la flamme aura lieu le samedi 30 septembre 2023 à partir de 15h15. Départ devant la Mairie 16h00 - Arrivée LABESSETTE 17h30.

Les Trémouillaises et Trémouillais qui souhaitent porter la flamme peuvent venir s'inscrire en Mairie ou par téléphone au 04 73 22 21 31.

Erratum

Une délibération a été oubliée dans le dernier compte rendu.

Appel à concurrence projet ferme solaire:

Messieurs Samuel AUBERT et Alexandre GUILLAUME demandent à voir un concurrent pour comparaison concernant le projet de ferme solaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 3 voix Pour et 5 voix Contre (Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Guy BOYER, Jean-Claude PARREY, Eliane MAGNY) décide de ne pas contacter de concurrent pour ce projet.

Information

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un recours gracieux a été déposé auprès de la Sous préfecture d'Ambert au nom des habitants du village de Fouroux par le cabinet d'avocats missionné par la commune de LARODDE.

Pour rappel : suite à la demande de la commune (Délibération du 12 mai 2023), la Sous préfète d'Ambert, par délégation, a accepté le transfert des biens de la section d'Auzolle Petite Fouroux dans le domaine communal (Arrêté N°2023-13 du 20 juin 2023).

